



Règlement du Prix de la Société chimique de Genève pour les meilleurs étudiant-e-s des baccalauréats universitaires (bachelors) en chimie et en biochimie

But :

Le Prix de la Société chimique de Genève (ci-après : le *Prix*) est attribué chaque année à l'étudiant-e en chimie et à l'étudiant-e en biochimie ayant obtenu la meilleure note moyenne lors de ses études de baccalauréat universitaire (bachelor).

Le but de ce Prix est de promouvoir les études en sciences et plus particulièrement en chimie et en biochimie.

Il vise aussi à stimuler les étudiant-e-s relativement tôt dans leur cycle d'études afin de poursuivre leurs études dans ces disciplines tout en les encourageant à atteindre un niveau d'excellence.

Contexte :

La Société chimique de Genève cherche à promouvoir les études de chimie et biochimie à l'Université de Genève.

Le *Prix* s'inscrit dans un contexte où d'autres Prix existent déjà au niveau du Collège de Genève (par exemple le Prix Givaudan), ou comme les Prix BASF et Syngenta qui récompensent les meilleurs étudiants de chimie et biochimie au niveau de la maîtrise universitaire.

Pour que le *Prix* de la Société chimique de Genève ait un effet d'encouragement, il doit intervenir le plus tôt possible dans le cursus universitaire des étudiant-e-s en sciences.

Le *Prix* matérialise aussi un souhait formulé depuis longtemps au niveau du comité afin de tisser des liens avec les jeunes chimistes et biochimistes.

La Commission de l'enseignement de la Section de chimie et biochimie ayant été consultée sur ce sujet, ses membres ont encouragé la création de ce type de Prix au niveau du baccalauréat universitaire.

Critères de sélection des candidat-e-s :

Sont éligibles pour l'attribution du *Prix*, les bacheliers-ères en chimie et en biochimie qui ont effectué, au minimum, leurs deux dernières années d'études à l'Université de Genève (le Procès Verbal faisant foi) et qui ont obtenu leur baccalauréat universitaire au plus tard à la fin du semestre qui précède la remise du *Prix*.

Attribution du *Prix* :

Le comité de la Société chimique de Genève reçoit chaque année de la Section de chimie et biochimie, au mois d'octobre, les noms et résultats des étudiants ayant obtenu les meilleures résultats, et désigne les lauréat-e-s parmi les candidat-e-s qui répondent aux critères de sélection.

La meilleure note moyenne, calculée sur les deuxième et troisième années d'études de baccalauréat universitaire, en chimie d'une part et en biochimie d'autre part, est déterminante pour l'attribution du *Prix*. Les notes obtenues durant l'année propédeutique ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidat-e-s, le comité de la Société chimique de Genève statue sans possibilité de recours.

Le Prix :

Le *Prix* consiste en une somme de CHF 300.- et un diplôme commémoratif établi par la Société chimique de Genève et signé par son Président.

Le *Prix* est attribué à l'étudiant-e en chimie d'une part et à l'étudiant-e en biochimie d'autre part, qui satisfont aux critères de sélection.

Le *Prix* est décerné par le Président de la Société chimique de Genève lors de la cérémonie organisée chaque année au mois de novembre par la Faculté des sciences, durant laquelle les Prix BASF et Syngenta sont par ailleurs attribués aux meilleures maîtrises universitaires en chimie et en biochimie.

Modalités du Prix :

Le *Prix* est attribué chaque année.

La Société chimique de Genève prévoit d'octroyer le *Prix* pendant 10 ans à partir de l'année 2005-2006. A l'issue de cette période, un bilan sera établi et le comité de la Société chimique de Genève votera pour une prolongation éventuelle du *Prix* pour une nouvelle période de 10 ans.

Genève, le 1er octobre 2014

Le Président de la Société chimique de Genève

Dr Laurent Wünsche Genève

Révision

Genève le 24 août 2025

La Présidente de la Société chimique de Genève

Dr. Amalia I. Poblador Bahamonde

